

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3911

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Requalification de l'avenue de la Paix et la place du 11 novembre 1918 - Individualisation
complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Leddesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brailard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne J.C., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3911**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Requalification de l'avenue de la Paix et la place du 11 novembre 1918 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription des opérations "sécurisation de l'avenue de la Paix" et "Place du 11 novembre 1918/carrefour mairie/ZAC" de la Commune de Saint Germain au Mont d'Or. Ces opérations sont inscrites dans le cadre des politiques "Garder le cap du développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains" et "Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Maintenir en état le réseau et prendre en compte les obligations réglementaires".

Afin d'assurer une meilleure continuité et une plus grande cohérence urbaine entre l'avenue de la Paix et la place du 11 novembre 1918, aujourd'hui renommée place de la mairie, il est nécessaire de regrouper ces 2 opérations au sein d'un seul projet. Ainsi, le périmètre retenu pour le présent projet est circonscrit à l'avenue de la Paix et la place de la mairie.

La place de la mairie est aujourd'hui aménagée sous la forme d'un rond-point reliant 6 rues. Cette place présente un caractère très routier, avec des traversées piétonnes peu sécurisantes. Son aménagement, combiné à des différences de niveaux, engendre une fermeture visuelle marquée. Enfin, la présence dans son environnement immédiat de la mairie, du groupe scolaire Françoise Dolto et de la nouvelle ZAC de la Mendillonne (logements, commerces) en fait un carrefour stratégique de la centralité.

Dans le prolongement de l'avenue de la 2e Spahis, l'avenue de la Paix constitue un tronçon de l'ex route départementale 16. Cette voie inter-secteur relie la vallée de la Saône à Chasselay. Elle est empruntée par un important trafic, notamment poids lourds, porteur de nuisances et d'insécurité pour les usages de proximité (mairie, école, commerces et zones résidentielles groupées et pavillonnaires). Cette avenue présente une ambiance dégradée, notamment en raison d'un traitement routier ne laissant pas de place aux modes doux. L'inconfort pour les piétons est accentué par la courbe de la voie, avec des visibilitées limitées et des trottoirs de dimensions variables.

Les principes d'aménagement retenus pour l'avenue de la Paix sont les suivants :

- maintien du double sens de circulation avec une chaussée réduite à 6,50 mètres de large,
- aménagement d'une zone 30 intégrant la place de la mairie et l'avenue de la Paix entre la place de la mairie et la rue Alfred de Musset,
- création d'un aménagement cyclable entre la rue Alfred de Musset et le chemin des Rouettes,
- mise aux normes et extension du trottoir situé du côté sud de l'avenue, entre la rue Alfred de Musset et le chemin des Rouettes,
- élargissement des trottoirs entre la place de la mairie et la rue Alfred de Musset,
- aménagement de plateaux.

Les principes d'aménagement retenus pour la place de la mairie sont les suivants :

- intégration de la place à la zone 30,
- aménagement d'un rond-point de taille réduite, sous forme de plateau, permettant d'assurer une bonne sécurisation du trafic, tout en donnant un caractère plus urbain à la place,
- resserrement et réduction des traversées piétonnes autour de la place,
- agrandissement et embellissement du parvis de la mairie : création de jardinières et sécurisation de l'escalier d'accès à la mairie,
- élargissement des espaces piétons et végétalisation des débouchés des rues donnant sur la place.

L'opération prévoit l'extension du réseau d'assainissement sous l'avenue de la Paix, jusqu'au chemin des Rouettes afin d'anticiper l'urbanisation future des terrains situés en rive sud de l'avenue.

Le montant des dépenses estimées pour le projet est le suivant :

- études et acquisitions foncières : 130 000 € TTC,
- travaux de voirie : 1 948 000 € TTC,
- travaux d'assainissement : 102 000 € HT.

Soit un coût global de l'opération évalué à 2 078 000 € TTC pour le budget principal et 102 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, par délibération n° 2012-2690 du Conseil du 9 janvier 2012, pour les études et le foncier d'un montant de 235 000 € TTC sur le budget principal.

Il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1 843 000 € TTC sur le budget principal et 102 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux de requalification de l'avenue de la Paix et de la place du 11 novembre 1918 à Saint Germain au Mont d'Or et les travaux d'assainissement associés.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur les opérations n° 0P09O2680 et 2P09O2680 pour un montant total de :

- 1 843 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant : 120 000 € TTC en 2013, 1 714 000 € TTC en 2014 et 9 000 € TTC en 2015 - opération n° 0P09O2680,

- 102 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartie selon l'échéancier suivant : 102 000 € HT en 2013 - opération n° 2P09O2680.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 078 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 102 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.